

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya D'Alger

Circonscription Administrative de bab el oued

Commune d'oued koriche

NIF / **16086472011**

N° :12...../BM/2026

MISE EN DEMEURE N° 01

- Vu l'avis d'appel d'offre n° 12 /2024 paru dans les quotidiens e-bourse et أشغال تهيئة مقر بلدية وادي قريش: 14/11/2024 relatif à : أشغال الملاعب
- Vu l'avis d'attribution provisoire N° 150/2024 paru dans les quotidiens e-bourse et أشغال الملاعب le : 08/12/2024 pour l'entreprise **ETB TCE FOURMAS CHAKIB** sise à: **LOCAL N° 03 CITE BENI HCEN MEKHADMA OUREGLA** avec un montant de : **45 820 890,50 da** et un délai de : **04 mois** Gérer par Mr **FOURMAS CHAKIB** résident à : **حي 45 رقم 31 أولاد بلحاج السحاولة الجزائر**
- Vu la décision d'inscription de l'opération n ° 417/2024 du : 19/06/2024 dans le cadre de budget de wilaya
- Vu le visa de contrôleur budgétaire n° 2576 du 22/12/2024
- Vu les procès verbaux de suivi de chantier signés par toutes les parties contractantes, dans lesquels le service contractant a invité l'entreprise à respecter les clauses de la convention ainsi que le délai d'exécution convenu, et à poursuivre les travaux dans les plus brefs délais tout en accélérant leur cadence.
- Conformément aux articles 90, 91, 92,93 du la loi 23-12 du 05/08/2023 portant réglementation des marchés publics
- En application des dispositions des articles 149, 150 , 151,152 de décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public.

Le service contractant émettra mise en demeure n° 01 limité à 48 heure à compter de la première parution au bulletin officiel des marches publics BOMOP ou dans la presse, enjoignant l'entreprise à se présenter au chantier pour reprendre les travaux dans les plus brefs délais sous peine d'appliquer les procédures dissuasives prévus au marchés ainsi que disposition réglementaires et législatives applicables.